

# Un syndicat mixte en gestation

Une réunion ayant pour objet la validation du SAGE de l'Avre par la commission locale de l'eau (CLE), qui réunit élus, usagers et services de l'État, a eu lieu vendredi dernier à la MJC de Verneuil. Après 15 ans de réflexion, dont 5 consacrés au SAGE, le syndicat de l'Avre doit se transformer en syndicat mixte du bassin-versant de l'Avre qui mettra en œuvre le schéma d'aménagement.

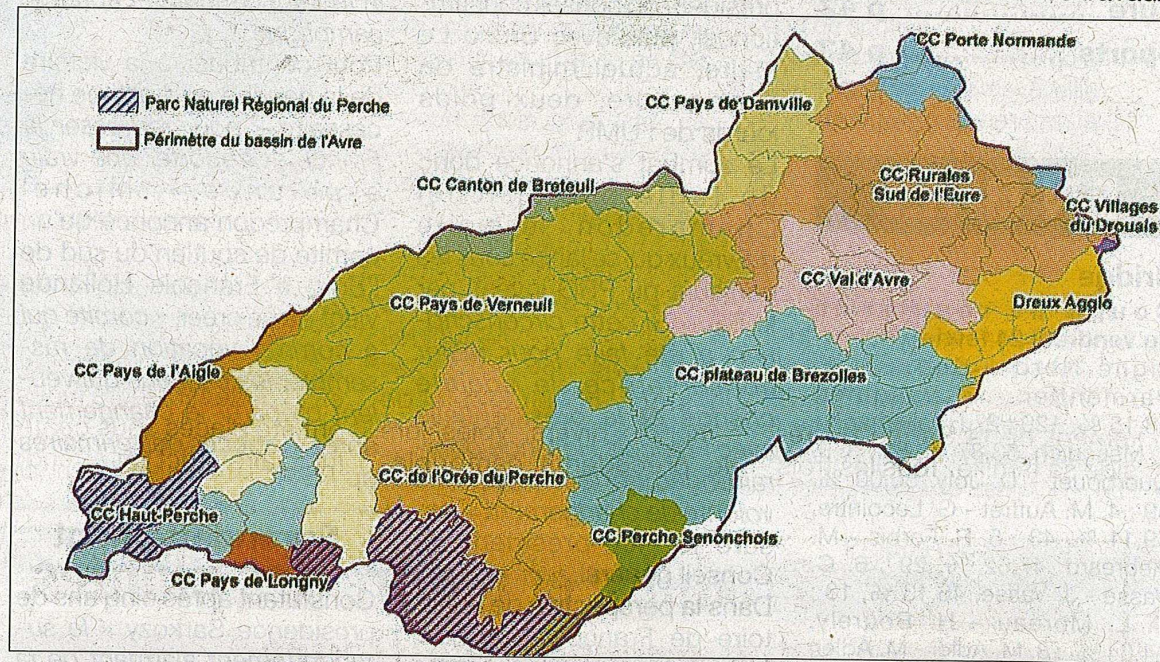
Cette réunion à laquelle participaient les acteurs du bassin-versant de l'Avre, avait pour objectif de présenter et de ratifier un document dont la gestation a duré cinq années. Le travail n'était pas facile pour l'animatrice chargée de compiler les tenants et aboutissants du document compte tenu des enjeux et, surtout, de la complexité du territoire directement concerné par ce schéma d'aménagement et de la gestion de l'eau (SAGE) : trois Régions (Haute-Normandie, Basse-Normandie et Centre), trois Départements (Eure, Eure-et-Loir et Orne), une bonne quinzaine de Communautés de communes.

Sur la base d'un état des lieux des milieux aquatiques et des usages de l'eau, des enjeux et des objectifs ont été définis par la commission locale de l'eau. Des dispositions et un règlement ont été élaborés pour permettre d'atteindre ces objectifs. Ce travail débuté en 2005 a été approuvé le 24 février dernier.

« Le SAGE aura valeur réglementaire sur l'ensemble du bassin-versant », rappelle Louis Petiet, président de la CLE. « C'est une démarche républicaine et démocratique ». L'enjeu est de taille en

effet puisqu'à ses débuts, le syndicat de l'Avre (SIVA) ne concernait qu'une trentaine de communes. Elles sont aujourd'hui près d'une centaine.

Pour résumer la justification du SAGE et assurer la mise en application de ses préceptes, le futur syndicat mixte (grosse structure) portera le schéma d'aménagement et



devra impulser les actions à entreprendre et les grandes directions à donner. Ceci dans une multitude de domaines : la maîtrise des ouvrages, l'entretien et la restauration des cours d'eau, les



Les membres de la commission locale de l'eau réunis salle Claude-Temmem.

travaux, la lutte contre l'érosion, la gestion des ruissellements, la préservation des zones à risques la protection de la ressource en eau brute (sources)... « Toutes les com-

précieuse obole dans l'es-carcelle du SAGE en participant parfois à 80 % aux études et investissements. Mais qu'on ne soit pas dupe, pour mener à bien tous les travaux

munes participent à atteindre les objectifs du SAGE », ajoute Louis Petiet. Quant au financement, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie apportera une

nécessaires et faire évoluer le SAGE, « nous serons contraints de nous endetter », affirme Louis Petiet. Budget sur 10 ans : 11,3 M €.

J-C Louvat

## Le SAGE en bref

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), est un document de planification à l'échelle du bassin-versant de l'Avre. Il a pour objet d'atteindre un équilibre entre la protection de la ressource eau et des milieux aquatiques et la satisfaction des usages (eau potable, industrie, agriculture, etc.).

## Le calendrier 2012

24 février : validation du schéma de gouvernance par la CLE. Mars : réunion des partenaires financiers, propositions de statuts pour le syndicat. Juin : création du syndicat de bassin-versant de l'Avre. Juillet : saisine des SDCl. Octobre/novembre : approbation des statuts du syndicat mixte.